



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En cas d'accueil réduit, comment articuler les différents temps ?

I. Un temps de cours en présence pour tous les élèves

Rappel du principe : tous les élèves doivent avoir accès à des cours en présence dans des proportions similaires. En pratique, les élèves peuvent, par exemple, avoir cours sur site soit un jour sur deux, soit deux jours sur quatre, soit une semaine sur deux.

En fonction de la configuration des locaux et une fois conduit l'examen des trois « cercles » mobilisables ([salles de classe / autres locaux scolaires / autres locaux](#)), il pourra être nécessaire de constituer des groupes ne comprenant pas la totalité des élèves de la classe. Dans cette hypothèse, les groupes alternent soit à la journée (voire regroupement deux jours), soit à la demi-journée à la condition de « garantir » un accueil physique sur l'autre demi-journée (au risque sinon de multiplier les déplacements, de ne pas être adapté à l'organisation des transports scolaires existants et d'être un facteur de complexité pour les parents). En fonction de l'âge et du cadre d'apprentissage proposé (enseignement professionnel, enseignement général), les modalités doivent être adaptées pour limiter le temps entre deux périodes d'accueil physique au sein de l'école ou de l'établissement pour chaque élève.

Exemples d'emplois du temps

L'idée n'est en aucun cas de proposer des emplois du temps types répondant à l'ensemble des situations envisageables, mais de présenter des possibilités.

- Collège (4^e et 3^e) et lycée

Organisation des ½ groupes classes en alternance avec 5 jours consécutifs de présence (à cheval sur 2 semaines)

- En lycée général et technologique, permet que tous les élèves bénéficient d'au moins un cours en enseignement de spécialité (EDS) pendant leurs temps de présence dans l'établissement (volumes horaires conséquents en EDS).
- Chaque classe divisée en 2 groupes sur une période de deux semaines avec présence d'un même groupe sur 5 jours ouvrés consécutifs – (meilleur suivi de la progression de chaque élève qu'une alternance plus courte)
- L'organisation à cheval sur deux semaines présentée ici permet que les élèves ne passent pas une semaine complète sans aller dans leur établissement. Une organisation sur une base strictement hebdomadaire, une semaine sur deux, peut également être appliquée, dans une logique permettant de limiter le brassage des différents groupes. Dans un schéma de ce type, les emplois du temps des élèves et des professeurs et les affectations de salles sont inchangés, seule la présence des élèves variant.

Mode de fonctionnement de l'établissement sur un mois de cours

Semaine 1					Semaine 2				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A
Semaine 3					Semaine 4				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Groupe A	Groupe A	Groupe A	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe B	Groupe A	Groupe A

II. Articuler cours en présence, temps de soutien, autres modes de prise en charge

Dans l'hypothèse de la constitution de groupes, le temps de cours où un élève est avec son professeur en présence peut être articulé avec d'autres temps complémentaires. Cette articulation présence/distance est à travailler localement.

En fonction des situations locales, et plus particulièrement dans le second degré, il pourrait être envisagé de s'affranchir du raisonnement par classe / division, et de prévoir par exemple qu'un enseignant prenne en charge l'enseignement à distance sur une discipline donnée, potentiellement avec des effectifs plus importants que ceux d'une division.

Les temps hors temps d'enseignement en présence peuvent être les suivants, à structurer et à articuler en fonction des possibilités locales :

1. Temps hors classe en établissement, avec accompagnement éducatif au sens large (devoirs faits, étude surveillée...).
 - Pour les élèves :
 - Préparation à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance entre les différentes modalités de travail (en classe, hors la classe, en présence, en distance le cas échéant) ;
 - Suivi du travail hors temps de classe assuré par des enseignants ou des membres de l'équipe pédagogique ;
 - Intégration de temps de travail dans l'emploi du temps de l'élève en tenant compte des contraintes locales (restauration, transports scolaires, ...) ;
 - Pour les personnels :
 - Suivi du travail des élèves hors temps de classe assuré par des enseignants volontaires en HSE ou en complément de service, et/ ou par des AED ;
 - Intégration de ce suivi dans les emplois du temps des enseignants (si emplois du temps stabilisés dès la rentrée pour l'année scolaire) ;
 - Participation des enseignants et des personnels impliqués (AED, ...) à des ateliers thématiques, organisés en fonction de leur disponibilité et de celle des locaux (préparation des élèves à l'organisation de leur travail dans le cadre spécifique de l'alternance, identification des besoins des élèves et préparation des réponses pédagogiques à y apporter) ;
 - Périodes de concertations intra- et inter-établissements à planifier par les équipes de direction.
2. Retransmission du cours en direct, lorsque les conditions le permettent :
 - Salle de classe équipée d'un dispositif de captation audio/vidéo et débit suffisant au niveau de l'école / de l'EPLE.
 - Modalités de suivi : soit à la maison, si l'équipement individuel des élèves le permet, soit en étude (en fonction des possibilités offertes par les locaux).
3. Continuité pédagogique à distance, s'appuyant sur des séquences numériques existantes - notamment sur le service de classes virtuelles du CNED, ou initiée par le professeur, ou sur des documents physiques